



# Vente au détail de cannabis pendant la pandémie de COVID-19

## Introduction

À la suite de la déclaration de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, bien des gouvernements ont imposé divers types de « confinements » destinés à ralentir la propagation du nouveau coronavirus. Ils visaient à décourager ou à empêcher les gens et les entreprises d'exercer leurs activités comme ils avaient l'habitude de le faire. À ce chapitre en mars au Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux ont annoncé que seulement les entreprises et les services jugés essentiels pourraient demeurer ouverts. La plupart des gouvernements ont déclaré que les magasins de vente au détail d'alcool et de cannabis faisaient partie des entreprises essentielles. La décision de maintenir l'ouverture des magasins d'alcool a attiré l'attention des médias, contrairement à celle de maintenir l'ouverture de ceux de cannabis, qui a fait couler moins d'encre.

Le Canada a légalisé et réglementé le cannabis à des fins non médicales en octobre 2018. En vertu de la *Loi sur le cannabis*, la production de cannabis est réglementée par le gouvernement fédéral. Les règles encadrant sa vente au détail sont toutefois de compétence provinciale et territoriale. Le présent rapport, basé sur une analyse de sources gouvernementales et médiatiques, décrit les changements qui ont été apportés aux politiques encadrant le cannabis à la suite de la pandémie de COVID-19 (de mars à août 2020) dans les provinces et territoires. Il inclut également des renseignements préliminaires sur les changements survenus dans les ventes de cannabis et la consommation de cannabis.

## Réponses des provinces et des territoires

Les magasins de vente au détail de cannabis à des fins non médicales ont été inclus dans les services essentiels dans les provinces et territoires qui les ont déclarés essentiels ou ont été traités comme tels dans la plupart des autres provinces et territoires. Les magasins qui disposaient de points de vente physiques ont pris des mesures pour réduire les interactions dans leurs installations. Ces mesures ont principalement consisté à accroître la distanciation physique dans les lieux intérieurs, à intensifier les procédures de nettoyage et à réduire les heures d'ouverture. Les autorités des provinces de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard et de l'Ontario ont pris des mesures qui allaient au-delà de ces précautions de base et ont parfois complètement modifié leurs réponses.

### Terre-Neuve-et-Labrador

Le 17 mars 2020, les autorités de Terre-Neuve-et-Labrador ont ordonné aux détaillants de cannabis à des fins non médicales de fermer leurs services « en personne » et leur ont permis de continuer à offrir des services en ligne et par téléphone s'ils pouvaient le faire. Ils ont assoupli les restrictions le



23 avril et donné aux magasins la possibilité de rouvrir, tout en appliquant des mesures de distanciation telles que la collecte à l'auto.

### Île-du-Prince-Édouard

Les autorités de l'Île-du-Prince-Édouard n'ont pas considéré la vente de cannabis comme un service essentiel pendant le premier confinement et, en réponse à la pandémie, ont fermé les quatre magasins physiques de vente au détail de cannabis de la province le 19 mars 2020, pour les rouvrir le 22 mai 2020. Pour répondre à la demande de la clientèle, les autorités ont rendu le cannabis accessible en permettant sa vente en ligne et l'ajout d'un service par téléphone. Ils ont également supprimé les frais d'expédition pour les achats effectués à distance.

### Ontario

L'Ontario est l'une des premières provinces les plus durement touchées par la COVID-19. Depuis mars, les autorités ont changé plusieurs fois leur façon de gérer la vente au détail de cannabis à des fins non médicales. Initialement, le 24 mars 2020, ils ont inclus la vente de cannabis à des fins non médicales dans les services essentiels, ce qui a permis aux magasins de vente au détail de poursuivre leurs activités en prenant des mesures de distanciation physique. Peu après, le 4 avril, ils ont retiré les détaillants de cannabis à des fins non médicales de la liste des services essentiels, ce qui a obligé ceux-ci à fermer leur magasin. Les résidents n'avaient plus que le détaillant en ligne géré par le gouvernement comme seule option légale pour acheter du cannabis dans la province. Plusieurs jours plus tard, le gouvernement a émis un décret d'urgence dans lequel il a annoncé qu'il permettait maintenant aux points de vente physiques d'offrir deux nouvelles approches pour la vente au détail de cannabis, à savoir la collecte à l'auto et la livraison à domicile. Il a émis le décret d'une durée limitée le 7 avril et l'a renouvelé deux fois, à savoir le 14 avril et le 14 mai, pour le maintenir en vigueur jusqu'au 29 mai. Les magasins ont pu rouvrir le 19 mai 2020 dans le cadre de la 2<sup>e</sup> étape de la réouverture des commerces de la province s'ils pouvaient respecter les exigences en matière de distanciation physique.

## Renseignements sur les ventes et habitudes de consommation

Les ventes au détail ont chuté de 10 % dans tous les secteurs au Canada en mars 2020 — le plus important repli jamais enregistré (Statistique Canada, 22 mai 2020). Malgré ces baisses générales, il y a eu une hausse des ventes au détail de cannabis dans chaque province et territoire, à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard (Myran et coll., sous presse). Même si le contraste entre la hausse des ventes de cannabis et la chute des ventes au détail en général est marqué, il est important de souligner que cette hausse ininterrompue suivait une tendance existante qui ne saurait être attribuée à la seule pandémie.

D'après des sondages réalisés depuis le début de la pandémie, l'usage de cannabis des Canadiens est demeuré stable à l'échelle de la population; en fait, seuls 6 % des Canadiens qui ont dit passer plus de temps à la maison au début de la pandémie ont aussi dit qu'ils consommaient davantage (Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances, 2020). À noter toutefois que des sondages plus récents montrent une augmentation de plus de 30 % de la fréquence de la consommation et de la quantité consommée dans un sous-échantillon de répondants qui prennent actuellement du cannabis (Recherche en santé mentale Canada, 2020; Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances et Commission de la santé mentale du Canada, 2021).



## Conclusion

Il est essentiel de surveiller l'encadrement du cannabis à des fins non médicales dans les provinces et territoires et les habitudes de consommation des Canadiens pendant la pandémie de COVID-19 afin de comprendre les répercussions possibles sur l'économie et la santé, y compris les effets de la pandémie sur le marché réglementé émergent. L'analyse des liens entre la réglementation des ventes et les habitudes de consommation pourrait influencer sur des approches de santé publique, à mesure que nous progressons dans la lutte contre la pandémie et par la suite. Cerner les changements dans les ventes et les habitudes de consommation peut aussi nous aider à prévoir les types de services en dépendance dont les Canadiens pourraient avoir besoin dans les mois à venir. Le CCDUS continuera de surveiller les changements qui sont apportés aux politiques et d'afficher de l'information au [ccdus.ca](http://ccdus.ca).

## Bibliographie

- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances. *COVID-19 and increased alcohol consumption: NANOS poll summary report, 2020*. Consulté sur le site : <https://www.ccsa.ca/covid-19-and-increased-alcohol-consumption-nanos-poll-summary-report>
- Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances et Commission de la santé mentale du Canada. *Mental health and substance use during COVID-19*, sous presse.
- Myran, D., T. Smith, S. Saha, C. Paradis, R. Jesseman, P. Tanuseputro, ... et E. Hobin. « Changes in alcohol and cannabis retail sales in Canada during the early phase of COVID-19 », *SSRN Electronic Journal*, sous presse. Consulté sur le site : [https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract\\_id=3702924](https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=3702924)
- Recherche en santé mentale Canada. *L'impact de COVID-19 sur les Canadiens, 2020*. Consulté sur le site : <https://www.mhrc-rsmc.ca/sondage-national-sur-covid>
- Statistique Canada. *Le Quotidien*, 22 mai 2020. Consulté sur le site : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/200522/dq200522a-fra.htm>

